

Droit à l'image des biens

Par **celinee**, le **13/10/2014** à **13:48**

bonjour , je ne comprends pas très bien la notion d'un droit à l'image des biens.
Auparavant on disait que cette notion était attaché au droit de propriété je ne vois pas pourquoi elle était attaché au droit de propriété puis ensuite elle s'est détaché de ce droit.
Je vous remercie.